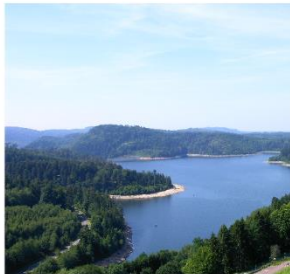




# RAPPORT D'ACTIVITÉS

Octobre 2020 – Année 2021



# EDITO

Mesdames et Messieurs,

Par ce rapport d'activités, nous vous invitons à découvrir l'ensemble des chantiers mis en route par le syndicat mixte de la Multipole Nancy Sud Lorraine depuis le démarrage de notre mandat à l'automne 2020 jusqu'à fin 2021.

Espace de dialogue et de solidarités entre les 13 intercommunalités du Sud Meurthe-et-Moselle fédérées autour du Schéma de cohérence territorial, la Multipole a défini en 2021 une feuille de route pour le mandat 2021-2026.

Dans la continuité des travaux initiés depuis quelques années, cette feuille de route porte l'ambition de positionner la Multipole comme un outil facilitateur, de mise en commun, de mutualisation d'ingénierie pour faire converger les politiques publiques structurantes pour notre espace de vie et organiser une réponse coordonnée aux défis des transitions et de la relance économique.

Elle s'organise autour des 4 axes de coopération thématiques :

- Le SCoT et l'aménagement du territoire ;
- le développement économique ;
- les politiques de mobilités ;
- les politiques de transitions écologiques, énergétiques et alimentaires.

Et d'un 5<sup>e</sup> axe de coopération transversal qui concerne les solidarités financières.

Au cœur de cette feuille de route, la révision du SCoT constitue un chantier essentiel pour tous les autres axes de coopération.

Après 8 ans de mise en œuvre du SCoT actuel (approuvé en décembre 2013), l'enjeu est de requestionner le projet de territoire à l'horizon 2040 et d'intégrer les nombreuses évolutions législatives de ces dernières années, notamment la loi Climat et résilience promulguée en août 2021 et qui fixe une trajectoire nationale vers le « Zéro artificialisation nette » d'ici 2050.

Des réponses seront apportées en termes de planification et d'orientations communes établies par le SCoT et qu'intégreront les Plans locaux d'urbanisme intercommunaux.

Mais au-delà de la planification, les 13 intercommunalités membres de la Multipole ont l'opportunité de contractualiser des engagements de politiques publiques plus opérationnels qui seront déclinés et mis en œuvre par la Multipole ou avec son appui.

Cette feuille de route Multipole sera donc approfondie et précisée à l'issue du chantier de la révision du SCoT que nous souhaitons voir aboutir d'ici fin 2023.

Je tiens à remercier l'ensemble des élus qui s'investissent dans les différentes instances de la Multipole et qui animent et contribuent à ces différents travaux.

Bonne lecture à tous !

## Denis Vallance

Président du Syndicat mixte  
Vice-président de la CC du Pays de  
Colombey et du Sud Toulinois



# SOMMAIRE

## 1. **Organiser la révision et accompagner la mise en œuvre du SCoT**

**p. 4**

Révision du SCoT

Concertation

Elaboration du diagnostic préfigurant les enjeux du territoire

Définition du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)

Appui à la mise en œuvre du SCoT

Suivi des PLU / PLUi

Sensibilisation à la qualité de l'urbanisme

Recherche-Action Habitat et sobriété foncière

Consolidation du MOS et du système d'information géographique

## 2. **Approfondir les coopérations territoriales**

**p. 11**

Développement économique

Agence de Développement Economique

Tiers lieux

Mobilités

Transitions

Energies renouvelables

Alimentation

## 3. **Mobiliser des ressources au service des 13 intercommunalités**

**p. 19**

Gouvernance et organisation des instances

Equipe technique / présentation des agents

Budget



# 1. Organiser la révision et accompagner la mise en œuvre du SCoT

## Révision du SCoT

4

Depuis début 2020, la Multipole Nancy Sud Lorraine a engagé la révision du Schéma de cohérence territoriale (SCoT).

Dans le contexte de crise et de bouleversements que nous connaissons, face aux défis sociaux, économiques, écologiques et climatiques, le SCoT invite à se projeter et s'accorder sur les modes d'aménagement et de développement à promouvoir sur le grand bassin de vie sud meurthe-et-mosellan.

Par délibération du 12 décembre 2019, le comité syndical de la Multipole a défini les objectifs et les modalités de concertation relatifs à la première révision du SCoT Sud Meurthe-et-Moselle.

Calendrier prévisionnel de la procédure de révision :



### ● Concertation

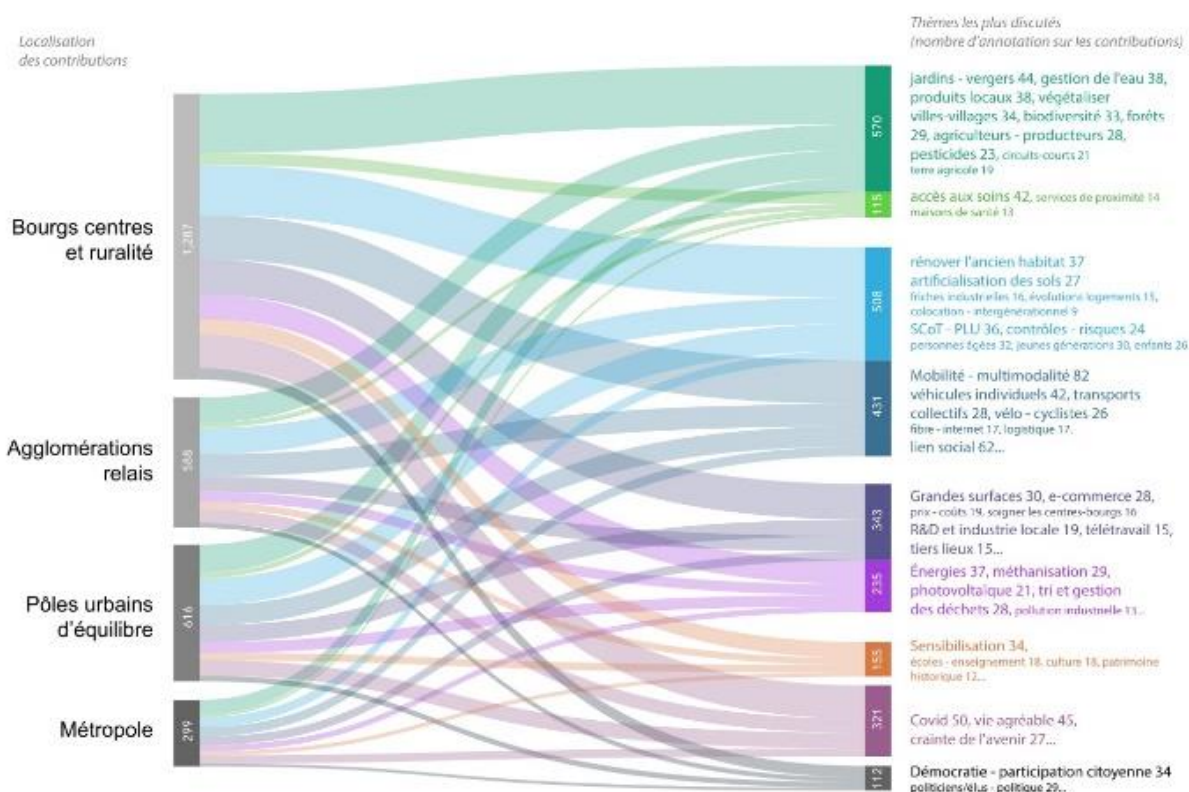
La concertation relative à la révision du SCoT est organisée tout au long de la démarche, du partage des enjeux issus du diagnostic territorial à la rédaction des premières orientations du DOO (Document d'Orientations et d'Objectifs).

En 2020 et 2021, cette concertation a pris différentes formes et s'est notamment concrétisée par :

- La mise en place de la plateforme de concertation citoyenne (CartoDébat);
- La tenue de 5 webinaires interactifs pour le partage des enjeux issus du diagnostic ;

- La tenue de 2 sessions d'ateliers pour la définition du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) ;
- Une rencontre privilégiée avec chaque intercommunalité membre afin de bien prendre en compte son propre projet de territoire et ses attentes spécifiques quant au futur schéma de cohérence territoriale ;
- La tenue d'une « Coopérative des 13 » dédiée au Projet d'Aménagement Stratégique réunissant les 13 présidents des EPCI membres ;
- La tenue de 2 débats sur le Projet d'Aménagement Stratégique en comité syndical en septembre et en décembre 2021.

Diagramme illustrant les principaux thèmes abordés sur la plateforme CartoDébat :



● **Elaboration du diagnostic préfigurant les enjeux du territoire**

Le second semestre de l'année 2020 et le début d'année 2021 ont été consacrés à la réalisation du diagnostic territorial. ([Télécharger ici](#))

Rédigé par l'agence SCALEN, ce document analyse le fonctionnement et les tendances du territoire à travers 4 thématiques :

- 1- Organisation et évolution institutionnelle
- 2- Démographie et modes de vie
- 3- Dynamiques économiques et répartition des richesses
- 4- Ressources du territoire face aux enjeux écologiques et climatiques

Ce diagnostic a notamment permis d'identifier le Sud 54 comme un territoire multipolaire dont les équilibres et interdépendances sont fragilisés par les formes du développement et la situation démographique qui créent des concurrences et affaiblissent les polarités

ressources capitales permettant de faire face aux défis environnementaux et climatiques, se révélant ainsi être un territoire adapté à une approche à grande échelle des enjeux de transitions.

Afin de partager ces premiers enjeux, la Multipole a organisé en décembre 2020, 5 webinaires sur les thématiques :

- De l'économie
- Du foncier
- De la mobilité
- Des transitions et de l'habitat

[Retrouvez l'ensemble des webinaires ici](#)



**Webinaire de la révision du SCoT #1**  
Développement économique, artisanal et commercial  
2/12/2020 – 11 heures

Le Sud54 dispose par ailleurs de

● **Définition du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)**



Le Projet d'Aménagement Stratégique (anciennement PADD) doit permettre d'exprimer le projet politique du territoire Sud Meurthe-et-Moselle. Il définit les objectifs de développement et d'aménagement du territoire à 20 ans sur la base d'une synthèse du diagnostic territorial et des enjeux qui s'en dégagent. Il doit favoriser :

- Un équilibre et une complémentarité des polarités urbaines et rurales,
- Une gestion économe de l'espace limitant l'artificialisation des sols,
- Les transitions écologique, énergétique et climatique,
- Une offre d'habitat, de services et de mobilités adaptés aux nouveaux modes de vie,
- Une agriculture contribuant notamment à la satisfaction des besoins alimentaires locaux,
- La qualité des espaces urbains comme naturels et des paysages.

Tout au long de l'année 2021, les différents rendez-vous (1<sup>re</sup> session d'ateliers en mars, contributions citoyennes, rencontres avec les 13 intercommunalités, travaux des élus du comité syndical, échange avec les Partenaires publics associés...) ont permis de dessiner plusieurs propositions d'orientations pour le futur SCoT, organisées autour de trois défis à relever :

1. Accélérer les transitions climatiques et écologiques ;
2. Renforcer la qualité de vie des habitants ;
3. Garantir les équilibres de développement et les complémentarités territoriales.

Du 16 au 30 mars 2021, 5 séances d'ateliers ont ainsi été organisées, auxquelles 135 participants différents ont contribué. A chaque séance entre 35 et 50 personnes ont participé en présentiel ou en visioconférence (élus des communes et des intercommunalités, professionnels des collectivités et partenaires institutionnels, acteurs associatifs et socioprofessionnels...).

Le comité syndical du 4 septembre a permis un premier débat sur le niveau d'ambition quant aux équilibres territoriaux, aux perspectives de développement et à la stratégie de sobriété foncière, confirmant les attentes pour que le SCoT organise les solidarités territoriales (en matière de développement économique, de mobilités, d'énergies, d'alimentation), permette le développement de chaque territoire en priorisant une approche plus qualitative de l'aménagement et engage le territoire sur une trajectoire ambitieuse de sobriété foncière.

Le 8 octobre 2021, une nouvelle session d'ateliers a été organisée à laquelle 77 participants différents (élus des communes et des intercommunalités, professionnels des collectivités et partenaires institutionnels, acteurs associatifs et socioprofessionnels...) ont contribué.



À l'occasion de cette journée du 8 octobre, un bilan de ces acquis et les propositions d'orientations pour le Projet d'Aménagement Stratégique ont été présentés. ([Télécharger ici](#))

Le 18 décembre 2021, le Pré-Projet d'Aménagement Stratégique a été débattu lors d'un comité syndical dédié. Chaque EPCI ayant tour à tour pu s'exprimer sur ce projet. ([Télécharger ici le pré-PAS](#))

### ● Suivi des PLU / PLUi

Au-delà des travaux de révision du SCoT, le syndicat mixte poursuit l'accompagnement à la mise en œuvre du document en vigueur, approuvé en décembre 2013.

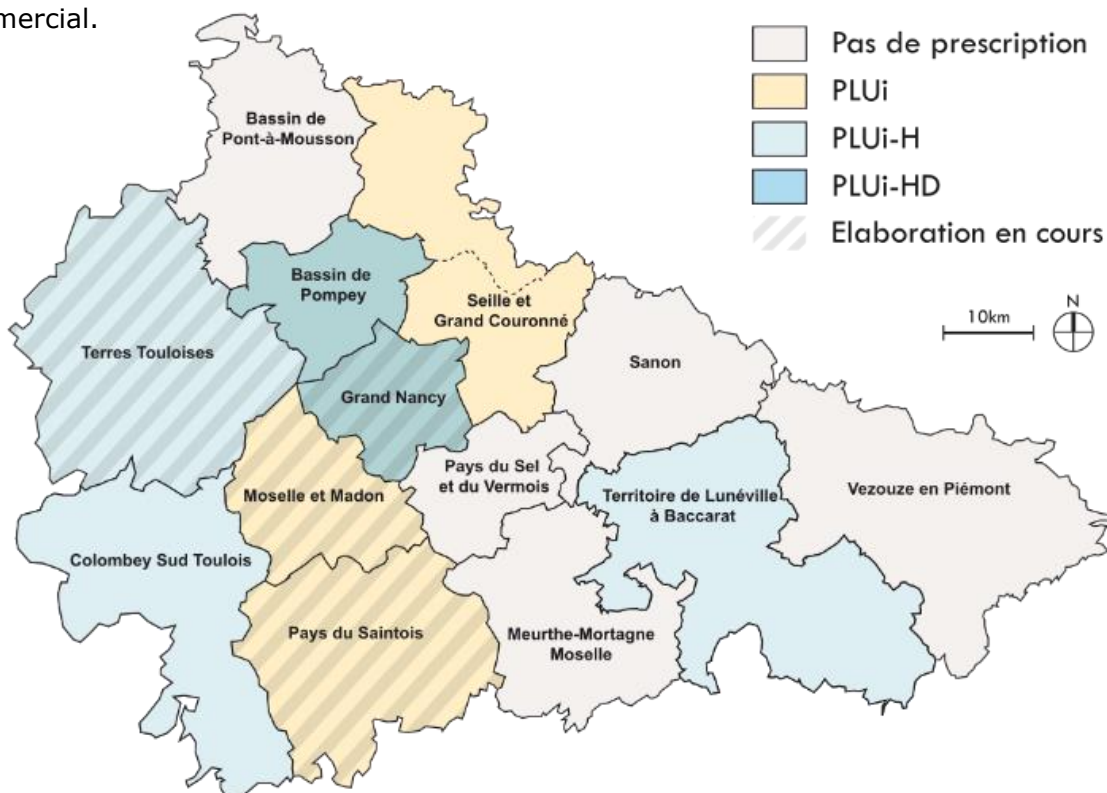
En tant qu'outil de planification, le SCoT Sud54, vise à mettre en cohérence l'ensemble des politiques publiques en matière d'habitat, de mobilité, de préservation de l'environnement et des paysages ou encore de développement d'activités et d'aménagement commercial.

Pour garantir sa mise en œuvre, le Document d'Orientations et d'Objectifs s'impose dans un rapport de compatibilité aux documents de planification tels que les PLUi, PLU et Cartes Communales, à des opérations foncières et d'aménagement (ZAC, lotissements et permis d'aménager de plus de 5000m<sup>2</sup> de surface de plancher) ou encore aux autorisations d'exploitation commerciales délivrées par la Commission Départementale d'Aménagement Commercial.

L'équipe du Syndicat mixte accompagne les communes et EPCI au cours des procédures d'élaboration de leurs documents d'urbanisme, en participant en tant que Personne Publique Associée aux différentes réunions et ateliers s'y rapportant. Les orientations du SCoT Sud54 ayant été conçues et précisées à l'échelle intercommunale, le PLU intercommunal est l'outil idoine pour définir un projet de territoire traduisant ces objectifs.

Un groupe technique rassemblant les chargés de mission planification des EPCI membres se réunit régulièrement pour échanger sur les procédures d'urbanisme intercommunal et partager les bonnes pratiques.

Au 31 décembre 2021 sur le territoire du Sud54, 5 PLUi ont été approuvés (sur 4 EPCI) et 4 sont en cours d'élaboration (voir carte ci-dessous).





Au cours du second semestre 2020 et de l'année 2021, le Syndicat mixte a rendu, en tant que Personne Publique Associée :

- 12 avis afférents à des élaborations, révisions ou modifications de PLU communaux
- 4 avis relatifs à des permis d'aménager ou permis de construire

L'équipe du Syndicat mixte est invitée, en qualité d'expert, à la Commission Départementale de Protection des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF). Obligatoirement consultée sur des projets ayant pour conséquence une réduction des surfaces agricoles ou naturelles, la CDPENAF est un des outils de la stratégie de lutte contre l'artificialisation des sols.

Les élus du Syndicat mixte Nancy Sud Lorraine disposent également d'un siège à la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC). Cette dernière se réunit pour examiner les projets de création et d'extension d'ensembles commerciaux dont la surface est supérieure ou égale à 1000m<sup>2</sup>, au regard de trois critères : le développement durable, la protection des consommateurs et l'aménagement du territoire. Ces projets doivent également être compatibles avec les orientations du SCoT Sud54 relatives au commerce.

- **Sensibilisation à la qualité de l'urbanisme**

Initié en 2017, le partenariat entre le Syndicat mixte Nancy Sud Lorraine et le CAUE 54 a été reconduit en 2020 et 2021. L'objectif de ce partenariat est d'accompagner la réflexion des élus sur des projets d'habitat, notamment en milieu rural, pour atteindre les orientations du SCoT en faveur d'un urbanisme de qualité et ainsi améliorer la qualité et le cadre de vie des habitants du Sud54.

C'est dans cette optique que, le 7 décembre 2021, a été organisée la **journée d'étude « Faire projet en milieu rural et périurbain »** qui a notamment permis aux élus et techniciens

de collectivité d'échanger avec Sylvain Grisot, auteur du « Manifeste pour un urbanisme circulaire » et de rencontrer des acteurs ayant réalisé des projets d'aménagement de qualité en milieu rural et périurbain lors d'un marché aux initiatives. Cette journée sera complétée en 2022 par un voyage d'étude permettant d'approfondir la question de la qualité des aménagements urbains.



- **Recherche-Action Habitat et sobriété foncière**

Parallèlement à la révision du SCoT, en fin d'année 2021, il a été décidé d'initier une recherche-action « Habitat et Sobriété foncière » pour accompagner les intercommunalités et les communes dans la mise en œuvre de la trajectoire « zéro artificialisation nette ».

Cet objectif ZAN, inscrit dans la Loi Climat et Résilience et qui sera décliné dans le SRADDET, suscite de nombreuses interrogations et inquiétudes. Comme tout changement de pratique, voire de paradigme, il nécessite une réflexion progressive et un accompagnement de terrain afin de faire évoluer les politiques d'aménagement urbain et de construire des réponses adaptées avec et pour les décideurs locaux.

Comment concilier les objectifs de développement et d'attractivité Résidentielle avec les enjeux de préservation des sols ? Comment faire de l'engagement pour les transitions écologique et climatique un avantage compétitif pour le territoire ? Comment imaginer et initier les modes d'habiter de demain dans un contexte de sobriété foncière ?



La Multipole Nancy Sud Lorraine, dans la diversité des territoires qui la compose (urbain, périurbain, rural), est un laboratoire permettant d'explorer diverses hypothèses et d'interroger les modèles de développement de l'urbanisme d'aujourd'hui et de demain.

Cette recherche-action s'articule autour de 2 axes de travail :

- Un axe de sensibilisation, formation et de prospective à destination des élus et professionnels de l'urbanisme pour intégrer progressivement les démarches de sobriété foncière dans la culture, les réflexions et pratiques des territoires.

- Un axe d'expérimentation, prenant appui sur une dizaine de projets pilotes pour mobiliser ou concevoir des outils opérationnels facilitant la réalisation de projets d'aménagement (reconquête de bâti dégradé, remobilisation de friche ou de dent creuse en centralité) offrant des alternatives concrètes à la consommation foncière et à l'artificialisation des sols

La recherche-action se déroulera sur les années 2022-2023 et permettra d'aboutir à la mise en place d'outils testés et éprouvés ayant vocation à être pérennisés au profit de l'ensemble du territoire.

## Consolidation du MOS et du système d'information géographique

Le SCoT Sud54 porte un objectif de préservation des ressources foncières naturelles, agricoles et forestières et s'en donne les moyens grâce à des règles limitant l'étalement urbain (prioriser l'urbanisation au sein des enveloppes urbaines, définition d'un objectif raisonné de production de logements par secteur, seuil de densité résidentielle à respecter...).

Afin de disposer d'une connaissance fine du rythme d'artificialisation des sols sur le territoire Sud meurthe-et-mosellan, le Syndicat mixte a conçu un Mode d'Occupation des Sols (MOS), outil réalisé au moyen d'un Système d'Information Géographique (SIG), offrant un inventaire exhaustif de la nature des sols et de ses évolutions entre 2010 et 2020.

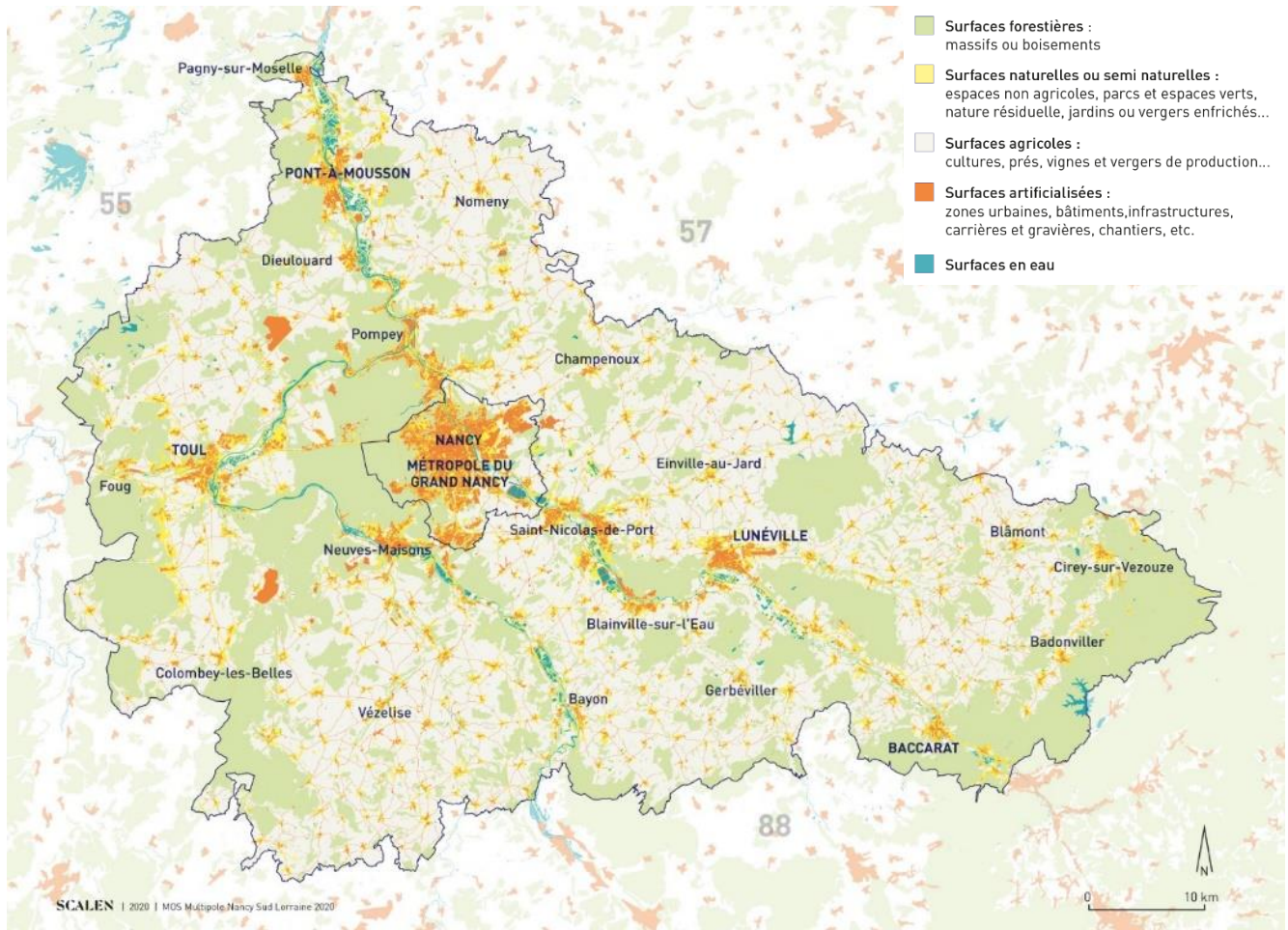
Cet outil, appelé Mode d'Occupation des Sols (MOS) est réalisé au moyen d'un Système d'Information Géographique (SIG) et offre un inventaire exhaustif de la nature des sols et de ses évolutions entre 2010 et 2020. Il est créé à partir de la compilation de données de base (IGN, agricole, cadastre, satellites, ...) et la qualité des données est contrôlée à l'aide de photos aériennes. Les traitements automatisés nécessaires à la création du MOS le rende reproductible chaque année.

Après la phase de conception de l'outil en 2020, les résultats du MOS ont été partagés et valorisés dans le cadre de la révision du SCoT. (Illustrations page suivante).

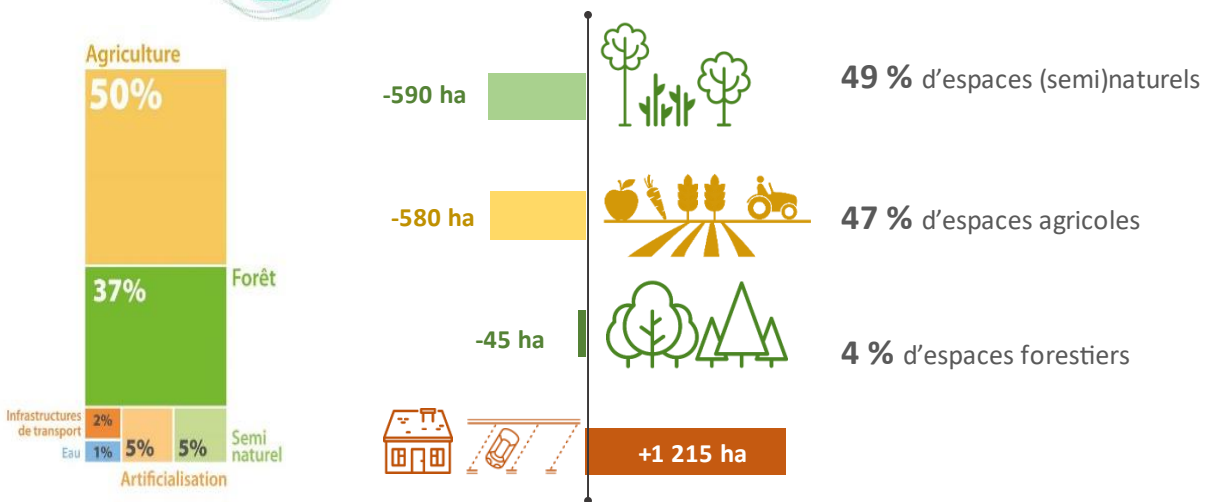
Le chargé de mission SIG de la Multipole participe également aux travaux animés par la Région Grand Est DATA Grand Est pour mettre en place une coopération régionale autour de l'information géographique.

Outre la consolidation du Mode d'Occupation des Sols, la mission SIG de la Multipole propose de recenser et de mettre à disposition les données géolocalisées créées lors des différentes études de la Multipole à destination des intercommunalités membres et de ses partenaires, ceci par le biais d'une plateforme de visualisation en ligne (webcarto).

En 2022, cette plateforme de visualisation est en cours de développement pour valoriser l'observatoire du foncier communal pour l'installation de producteurs locaux dans le cadre du Plan Alimentaire Territorial (PAT).



## Quels espaces ont été consommés sur le Sud 54 (2010-2020) ?



## 2. Approfondir les coopérations territoriales

### Développement économique

En 2021, les travaux de la commission économie de la Multipole se sont concentrés sur deux volets :

- L'accompagnement de la constitution de l'agence de développement économique Sud54 « Lorr'Up »
- La suite et l'aboutissement de l'étude sur les potentiels des Tiers lieux avec la formalisation d'un schéma de développement et l'organisation du 1<sup>er</sup> forum des Tiers lieux Sud 54.



- **Agence de Développement Economique**

L'année 2021 a été marquée par l'animation du travail partenarial entre les 13 intercommunalités et la Région Grand Est pour construire et faire aboutir la création de la nouvelle Agence de développement Lorr'Up.

Depuis l'AG constitutive de Lorr'UP du 27 novembre 2021, l'agence est désormais pleinement opérationnelle.

A travers la création de cet outil d'ingénierie économique partagé au service des stratégies de développement, les intercommunalités membres de la Multipole reconnaissent leurs

interdépendances et complémentarités en termes de dynamiques économiques et d'emploi.

Elles portent l'ambition de faire converger leurs politiques de développement pour organiser une réponse coordonnée face aux enjeux de relance économique et aux enjeux des transitions écologiques, alimentaires, numériques.

Pensée comme un levier d'accélération et d'appui aux politiques économiques de chacune des intercommunalités, cette nouvelle agence participera à :

- Créer des synergies favorables au rebond et à la relance économique,
- Renforcer les capacités de développement endogène du territoire, au service d'une trajectoire durable et des transitions,
- Accroître l'attractivité et la renommée du territoire pour accueillir des talents et activer de nouveaux relais de croissance.

Les travaux conduits avec les 13 EPCI du Sud Meurthe-et-Moselle ont permis de confirmer une adhésion générale à plusieurs principes en termes de positionnement :

- **L'agence agit en proximité avec une organisation territorialisée,**
- **L'agence doit apporter une valeur ajoutée à chaque EPCI** dans le domaine du développement économique, sans se substituer aux missions des EPCI dans la définition des stratégies,
- **L'agence, par son positionnement intermédiaire (infrarégional)** agit comme un acteur "tractant" de l'exogène par son développement endogène, et n'intervient pas comme le font les acteurs régionaux et nationaux (Grand ENov+ et Business France pour l'IDE par exemple),



- **L'agence doit agir en complémentarité avec les outils locaux existants**, à savoir les acteurs de la création d'entreprises pour lesquels chaque territoire dispose d'une organisation propre, mais aussi bien entendu avec Scalen et Grand Nancy Innovation.

Le projet propose une **montée en puissance progressive des ressources** pour atteindre une équipe cible autour de 16 à 18 salariés assurant deux grands groupes de missions largement orientées vers une approche endogène et des actions de terrain :

- **Développement endogène** : mission de proximité s'inscrivant dans une logique territoriale (service aux entreprises), missions d'expertise (transitions écologique, numérique, lien recherche avec GNI...), mission d'animation de l'écosystème (filières, réseaux),
- **Développement exogène** : prospection, appui à l'implantation, salons, opérationnalisation de l'argumentaire économique.

- **Tiers lieux**

« [Les Tiers-Lieux] sont les lieux des transformations du travail, de la transition écologique, favorisent l'apprentissage de pair à pair, la créativité et les projets collectifs tout en offrant convivialité et flexibilité ».

Définition de l'Appel à manifestation d'intérêt « Fabriques des Territoires »

Le syndicat mixte a lancé, au début de l'année 2020, une étude visant à déterminer le potentiel et les conditions de développement des Tiers-Lieux à l'échelle du Sud Meurthe-et-Moselle, confiée au cabinet TACTIS.

Dans cette démarche, les Tiers lieux sont envisagés prioritairement comme leviers de développement économique mais avec une définition large : des espaces d'activités mixtes et ouverts permettant le travail partagé, le télétravail, la rencontre et l'échange entre acteurs, favorisant la

créativité et l'innovation sociale, offrant des services à différents publics (salariés, entrepreneurs, personnes en formation, associatifs, particuliers...), notamment des services numériques de proximité.

Les premières étapes de l'étude ont confirmé la forte dynamique territoriale en matière de Tiers lieux, ont renforcé la culture commune et le partage d'expériences entre gestionnaires de Tiers-Lieux, techniciens territoriaux et porteurs de projets, s'inscrivant pleinement dans la logique de coopération territoriale portée par la Multipole.

En 2021, l'étude s'est poursuivie, permettant d'associer les besoins et les offres en matière de tiers-lieux à la demande potentielle et de travailler avec les parties prenantes sur les ressources nécessaires au développement et à la mise en réseau des initiatives de Tiers lieux.

Les conclusions de cette étude aboutissent à un schéma de développement des Tiers-lieux présenté et amendé lors du 1<sup>er</sup> forum des Tiers lieux organisé le 1<sup>er</sup> octobre 2021 à L'Autre Canal et à L'Octroi réunissant 80 personnes.



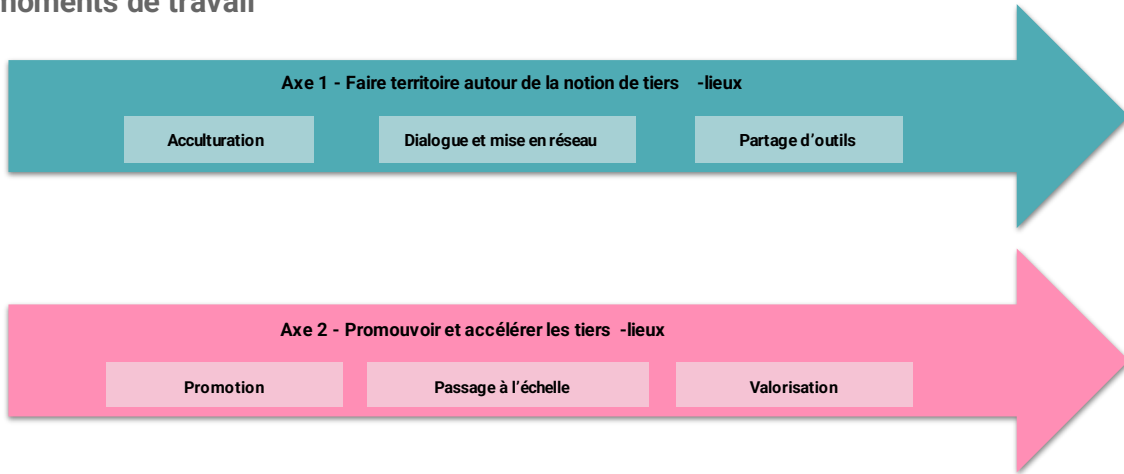
La mise à disposition de ressources pour accompagner le développement et accélérer les projets de Tiers lieux reposeront sur l'agence de développement économique créée en novembre 2021.

La Multipole poursuivra le travail d'animation et de culture commune entre porteurs de projets et collectivités (organisation du forum annuel des Tiers lieux du Sud 54).

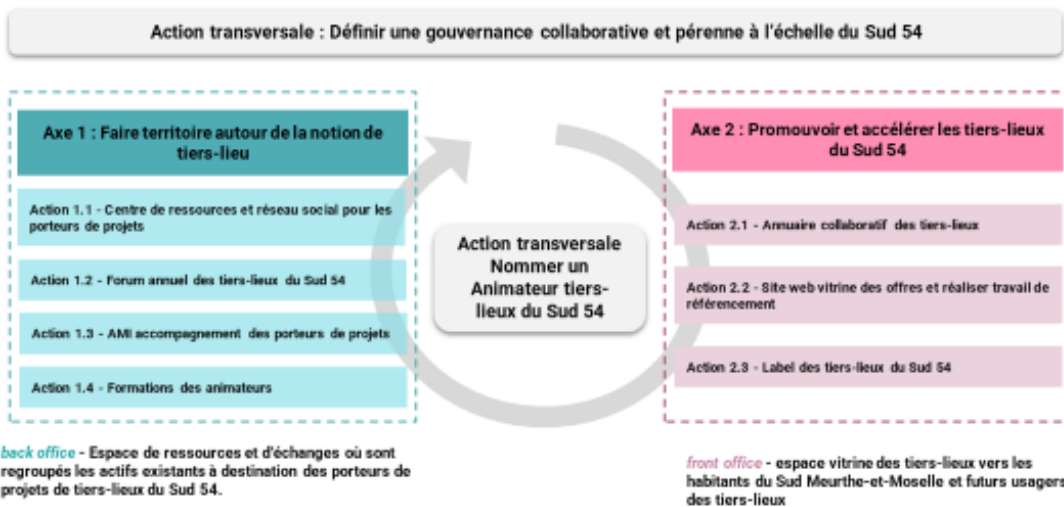


# Les axes stratégiques du schéma

Deux axes d'intervention en cohérence avec les éléments remontés lors des moments de travail



## Vision d'ensemble : comment s'articule ce Schéma ?



Les premiers travaux ont permis de confirmer l'ambition de coordonner les politiques de mobilité des 13

intercommunalités pour mieux répondre aux attentes des citoyens.



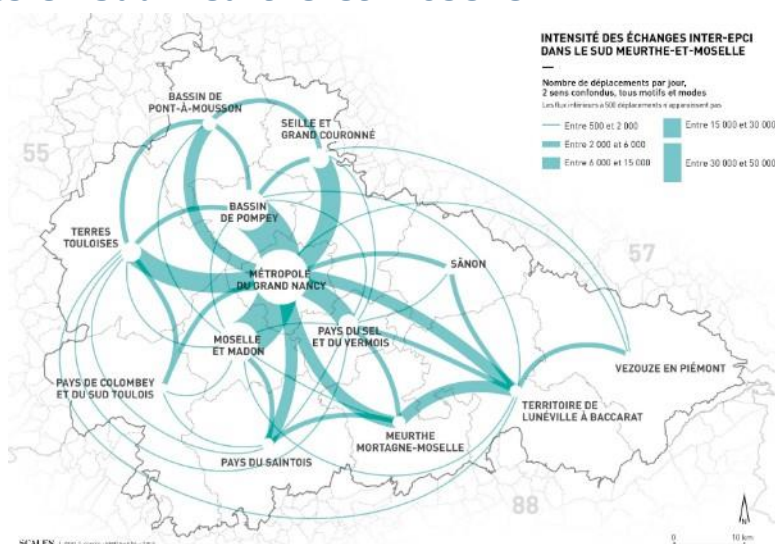
### Quelques points de repères sur les enjeux de mobilités en Sud Meurthe-et-Moselle

Près de 2 millions de déplacements effectués chaque jour dans le Sud 54 (internes, entrants et sortants),

dont la moitié dans le Grand Nancy

**94% des déplacements dans le Sud54 sont des flux internes**

**Un bassin de mobilité quotidienne cohérent** structurés par les trajets domicile travail (ou études)



4

La feuille de route du mandat porte ainsi comme objectifs :

- Organiser la cohérence et les continuités des offres de mobilité en facilitant l'intermodalité.
- Consolider un bouquet de services accessible à tous les habitants en tout point du territoire.
- Permettre à tous de se déplacer dans de meilleures conditions, à moindre coût et en réduisant l'usage de la voiture individuelle au maximum.
- Lutter contre la saturation routière aux entrées de la Métropole du Grand Nancy.
- Maîtriser les besoins de mobilité par des politiques d'aménagement et d'urbanisme adaptées.

Ces objectifs stratégiques ont été repris dans le Projet d'aménagement stratégique du SCoT.

Au cours de l'année 2021 dans la continuité de la Loi d'orientation des mobilités, les trois intercommunalités qui ne disposaient pas encore de la compétence « mobilité » se sont prononcées favorablement (CC Seille et Grand Couronné, CC Saintois, CC Colombey Sud Toulous). Dès lors, les 13 intercommunalités de la Multipole sont désormais couvertes par une compétence « AOM ».



En 2021, les travaux de la commission mobilité ont permis d'engager « **l'Atelier permanent des mobilités** » qui constitue à la fois un outil d'observation et de mise à disposition de

données liées aux pratiques et aux services de mobilité du territoire (plate-forme webcartographie) et un espace permanent d'échanges d'expériences entre les intercommunalités.

Le volet « observation » de l'Atelier permanent est confié à l'agence SCALEN et l'animation de la gouvernance et les échanges d'expériences sont pilotés par la Multipole.

La plate-forme cartographique et multimédia permettant de partager l'ensemble des ressources et données de l'observatoire est en cours de conception et sera opérationnelle au printemps 2022.



Sur le volet partage d'expériences, l'une des réunions de commissions a permis de valoriser les initiatives portées par les AOM en matière de mobilités partagées (covoiturage domicile-travail, covoiturage du quotidien ou solidaire, service d'autopartage...). Au 1<sup>er</sup> semestre 2022, cette thématique est approfondie et fait l'objet d'un projet de stage.

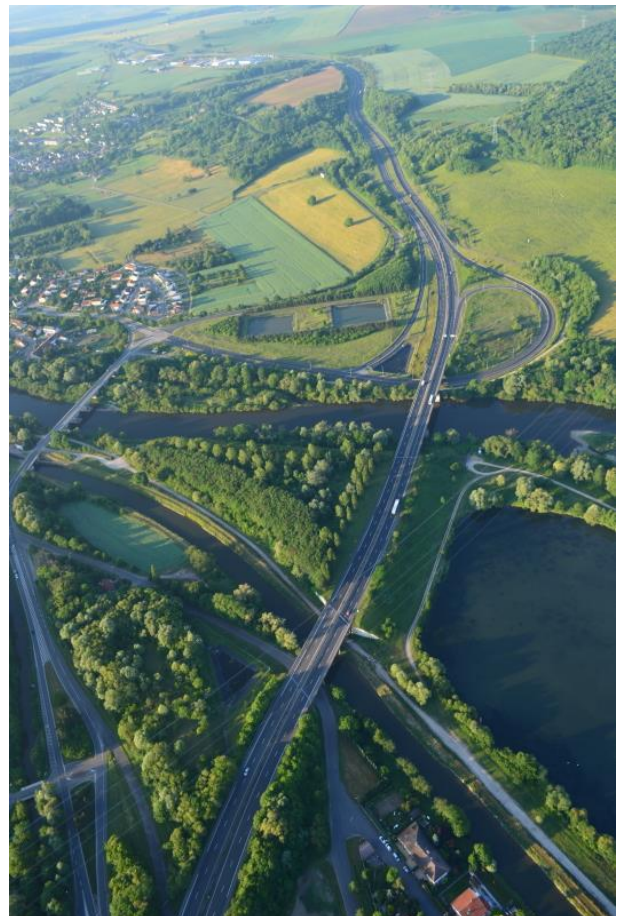
### **Démarche partenariale et étude des alternatives multimodales sur A31/A33**

A l'initiative du Préfet de Meurthe-et-Moselle, dans la continuité de la concertation sur le projet A31bis, une démarche partenariale a été engagée en 2021 pour travailler sur la problématique de saturation autoroutière sur le bassin de vie de Nancy. Cette démarche réunit l'Etat, la Région, le Département et les intercommunalités autorités organisatrices de mobilités, avec la Multipole.

En début d'année, une synthèse des différentes études et de la connaissance des enjeux a été produite par l'agence SCALEN.

Fin 2021, les partenaires se sont accordés pour élargir le périmètre de réflexion à l'ensemble du système autoroutier autour de l'agglomération nancéenne et à mobiliser les 13 intercommunalités dans la démarche.

Une étude des alternatives multimodales qui permettront de désaturer l'autoroute va être réalisée en 2022 par SCALEN et le CEREMA, pour modéliser les conséquences des projets multimodaux sur le trafic. L'objectif est d'avoir d'ici fin 2022 une stratégie globale, partagée et concrète sur les mesures à mettre en œuvre sur le bassin de vie de Nancy, en intégrant la métropole et les territoires voisins. La Multipole assure l'animation du comité de pilotage aux côtés de l'Etat.





## InterSCoT sillon lorrain et enjeux de mobilité

En 2020-2021, l'interSCoT du sillon lorrain a conduit un travail sur les enjeux de mobilité, avec l'appui des 3 agences d'urbanisme lorraines (AGAPE, AGURAM et SCALEN).

L'interSCoT est une instance informelle regroupe les 5 syndicats de SCoT sur l'espace du sillon lorrain : aux côtés du SCoT sud54 ; les SCoT des Vosges centrales, SCoT Nord54, SCoT de l'agglomération messine, SCoT de l'agglomération thionvilloise.

Les objectifs du programme de travail étaient les suivants :

- Comprendre comment les 5 SCoT traitent les questions de mobilité et analyser leur capacité à influencer sur la coordination des politiques d'urbanisme et de transports-mobilités.

- Renforcer la culture commune pour mieux comprendre les mutations à l'œuvre dans les pratiques de mobilité (achats, travail, services, loisirs, nouveaux modes de déplacement...) et pour maîtriser leurs conséquences potentielles en termes d'urbanisme et d'aménagement.
- Consolider les liens entre les SCoT du Sillon lorrain, favoriser les échanges entre les élus membres de nos instances SCoT. Coordonner les orientations et actions menées au bénéfice des EPCI membres.
- Alimenter et se nourrir de la réflexion du Grenelle lorrain des mobilités, conduit par la Région et le Pôle métropolitain du Sillon lorrain. Contribuer au travail de définition des bassins de mobilités (prévus par la loi LOM).

Un webinaire d'échange entre les élus des 5 SCoT a été organisé pour partager ce travail en mars 2021 (50 participants).





- **Energies renouvelables**

### **Etude du potentiel et soutien aux énergies renouvelables**

L'étude ENR confiée à la SCET en 2019 s'est achevée au printemps 2021. Outre le volet étude du potentiel des énergies renouvelables, cette mission a permis d'apporter un appui en ingénierie pour plusieurs projets de développement ENR dans chaque territoire : soit une cinquantaine de journées d'expertise juridique, technique, financière pour consolider ou favoriser l'émergence d'une dizaine de projets (méthanisation ; parc photovoltaïque ; station de carburant bioGNV ; réseau de chaleur urbain ; récupération de chaleur sur forage d'eau potable...)

### **Programme ACTEE**

Sur le volet efficacité et sobriété énergétique, la Multipole a coordonné la réponse des territoires sud lorrain à un appel à manifestation d'intérêt de la FNCCR (fédération des collectivités exploitantes de réseaux) : programme ACTEE 2 pour la rénovation énergétique du patrimoine public.

Le territoire est lauréat de cet AMI ; en 2021 et 2022 la Multipole assure la mise en œuvre du projet avec les collectivités partenaires (Métropole, Pays Terres de Lorraine, PETR Val de Lorraine et Lunévillois, CC Sel et Vermois et Agglomération d'Epinal).

Le programme ACTEE 2 vise à aider les collectivités à mutualiser leurs actions, à agir à long terme et ainsi à planifier les travaux de rénovation énergétique tout en réduisant leurs factures d'énergie. Le déploiement de ce programme dans tout le territoire national repose sur une

implication forte des collectivités territoriales volontaires.

ACTEE 2 apporte un financement, via des appels à manifestation d'intérêt, aux collectivités lauréates pour déployer un réseau d'économies de flux, accompagner la réalisation d'études technico-économiques, le financement de la maîtrise d'œuvre, ainsi que l'achat d'équipements de suivi de travaux de rénovation énergétique. ACTEE 2 apporte également différents outils à destination des collectivités et des acteurs de la filière, avec notamment la mise à disposition d'un simulateur énergétique, un site internet informant de chaque étape des projets de rénovation ainsi qu'un centre de ressources adapté aux territoires (cahiers des charges type, fiches conseils, guides, etc.) à destination des élus et des agents territoriaux.

Le programme du territoire Sud Lorrain coordonné par la Multipole est bâti sur les 4 actions structurantes :

- **Action 1 : « je structure » - Développement des ressources humaines - Economies de flux :**

Création de 5 ETP d'économies de flux.

Mise en réseau des expertises et compétences des techniciens économies de flux (EF) et conseillers en énergie partagés (CEP) sur le territoire.

- **Action 2 : « je m'équipe » - Dotation en instruments**

Le groupement disposera d'un partenariat avec le SDE54 sur le réseau électrique et les outils de traitement des données qui en sont issues.

- 54 outils de mesures (Capteurs IoT, Télé-relève, Supervision)
- 2 équipements mobiles de diagnostics thermiques (caméras thermiques)
- 2 outils logiciels et formation La Maison Passive.

- **Action 3 : « j'étudie, je réalise » - Accompagnement à la rénovation énergétique du patrimoine public et maîtrise d'œuvre**

Plus de 300 prestations réparties sur 2 ans : conseils d'orientation énergétique pour la rénovation du patrimoine énergétique public et audits énergétiques (pour certains, en lien avec la mise en œuvre du dispositif "Intracting").

Accompagnement des collectivités dans leur trajectoire de réduction des besoins et dépenses énergétiques grâce à un plan d'actions co-construit. Accompagnement à la maîtrise d'œuvre sur certaines opérations.

- **Action 4 : « je communique, je partage » - Sensibilisation et formation à destination des maîtres d'ouvrage publics**

Développer un programme commun d'animations, de visites (retour d'expériences), de formations, sensibilisations à destination des élus du territoire sud lorrain et mutualiser des outils d'informations (exemple : fiches pratiques...), constitution d'un réseau de sites exemplaires, de références « Bâtiments publics ».

Ces actions ne sont pas financées par le programme ACTEE Sequoia.

**Le budget prévisionnel de ces actions s'établit à 1.434.463 euros HT et reçoit un soutien de la FNCCR de 727.881,5 €.**

- **Alimentation**

Un diagnostic réalisé par la Multipole en 2019 dans le cadre du PAT Sud 54 a clairement mis en évidence l'enjeu d'agir sur la mobilisation du foncier pour développer les filières agricoles de proximité, notamment dans le domaine du maraîchage. De nombreuses collectivités du territoire disposent de potentiels fonciers ou s'interrogent sur les moyens d'aider l'installation ou le développement de productions sur le territoire.

En 2021, la Multipole propose la création d'un observatoire de mobilisation du foncier public. Ce projet vise à :

- mieux connaître et organiser ces potentiels fonciers (mobilisation des friches) permettant la relocalisation des productions agricoles et l'installations d'agriculteurs
- faciliter la mise en relation avec des porteurs de projets agricoles,
- promouvoir la diversité des exploitations, le territoire étant majoritairement composé de grandes cultures et d'une faible production locale de légumes.

En partenariat avec Terre de Liens et la Chambre d'Agriculture de Meurthe et-Moselle, elle met en place une démarche d'identification et d'accompagnement pour les collectivités désireuses de favoriser l'installation de producteurs locaux.

**Cette opération a été soutenue par le Plan de Relance : Coût de l'action : 97 710 € / Subvention plan France Relance : 68 397 €.**

Cette action se déroulera de juin 2021 à juin 2023.



**Du foncier communal pour installer des agriculteurs en circuits courts : la Multipole vous sollicite !**

Madame, Monsieur le Maire,

Le Projet Alimentaire Territorial (PAT) engagé par les acteurs économiques et les collectivités locales à l'échelle de la Meurthe-et-Moselle Sud vise à rapprocher les productions agricoles locales de l'alimentation des habitants. Pour répondre à une demande croissante des consommateurs, de nouvelles installations tournées vers le marché local seront nécessaires dans les années à venir en complément des démarches de diversification des exploitations agricoles existantes.

Dans ce contexte, l'accès au foncier agricole est un enjeu crucial. Des demandes de terrains en vue d'une installation (en maraîchage notamment) sont régulièrement adressées aux communes et EPCI.

Les communes à travers leur patrimoine peuvent jouer un rôle important dans l'installation de nouveaux producteurs. Certains d'entre vous se sont déjà mobilisés en ce sens et ont permis à des agriculteurs d'accéder à de la terre et de s'installer.

C'est la raison qui conduit la Multipole Nancy Sud Lorraine, en partenariat avec la Chambre d'agriculture de Meurthe et Moselle, Terres de Liens Lorraine, et votre Communauté de Communes, à engager une action de recensement de terres disponibles auprès des communes.

**MOBILISATION DU FONCIER COMMUNAL POUR L'INSTALLATION DE PRODUCTEURS LOCAUX**

**Jeudi 31 mars 2022**  
Salle des fêtes de Manoncourt en Woëvre à partir de 9h30

**Démarche**

Dans le cadre du Programme d'Alimentation Territoriale du Sud 54, la Multipole Nancy Sud Lorraine mène une action pour la mobilisation du foncier communal, en vue de l'installation d'agriculteurs en circuits courts.

Je prends connaissance de mon foncier communal et éventuellement, j'élargis ma connaissance au foncier privé.

J'identifie la disponibilité du foncier (selon les usages...)

J'apporte la qualité agronomique des parcelles identifiées.

Je définis mes objectifs en matière de productions agricoles (maraîchage, élevage, bio ou pas) : écriture du cahier des charges pour lancer l'appel d'offre à l'installation.

Je cherche un producteur

**J'installe un producteur**

Les partenaires : AMM, FNCCR, CFA, etc.

**PROGRAMME DE LA JOURNÉE**

Pour vous inscrire, envoyez un mail à [contact@nancysudlorraine.fr](mailto:contact@nancysudlorraine.fr) du contactez nous au 03-83-27-91-89 et précisez si vous êtes présents le matin ou l'après-midi.

**Matin : Quand les collectivités mobilisent du foncier pour installer des paysans**

9h30 : Accueil des participants

10h00 : Présentation de la démarche de la Multipole avec Terre de Liens Lorraine et la Chambre d'agriculture de Meurthe et Moselle

10h30 : Un élu a installé un maraîcher bio sur du foncier communal, il témoigne !

11h00 : Aurélie Giron maraîchère bio à Manoncourt en Woëvre, présente sa ferme, son métier et les points sensibles de son installation

11h30-12h30 : Echanges avec la salle et partage d'un petit apéritif bio

**Après-midi : Quand les porteurs de projets agricoles recherchent du foncier pour s'installer, des structures et des collectivités se mobilisent pour les aider !**

12h30-13h00 : Aurélie Giron présente sa ferme et fait visiter son exploitation en maraîchage bio

15h00-16h30 : Les partenaires favorisant les installations agricoles sont là pour échanger et vous aider !

Terre de Liens Lorraine, Chambre d'agriculture de Meurthe et Moselle, Bio Grand Est, Safer Grand Est, CFA de Roville-aux-Chênes, CFA de Courcelles Chaussey.

**Faire au foncier** : Venez déposer votre recherche de foncier auprès des partenaires présents et découvrez les terres que certaines collectivités envisagent de mettre à disposition de futurs agriculteurs.

### 3. Mobiliser des ressources au service des 13 intercommunalités

#### Gouvernance et organisation des instances



Réunis en comité syndical, en « coopérative des 13 », en bureau, en commission ou en groupe de travail spécifique, les élus et les agents des intercommunalités se rencontrent régulièrement pour échanger, partager et renforcer leurs partenariats.

Les trois Pays ou PETR du Pays du Lunévillois, de Terre de Lorraine et du Val de Lorraine sont également associés aux différentes instances politiques et techniques.

De même, le syndicat mixte travaille en relation avec les représentants du conseil départemental de Meurthe-et-Moselle, de la Région Grand Est et de l'Etat selon les sujets.

#### *L'instance décisionnelle : le comité syndical*

Le comité syndical compte 84 délégués titulaires et 38 suppléants.

Ces élus sont désignés par les intercommunalités membres du syndicat mixte. Le nombre de représentants dépend du nombre d'habitants de l'intercommunalité : de 2 représentants pour la CC du Sânon à 29 pour la Métropole du Grand Nancy.

En 2021, le comité syndical s'est réuni à 4 reprises : en mars et avril, en septembre et en décembre.

#### *L'instance exécutive : le bureau syndical*

**En octobre 2020 le nouveau Bureau syndical a été mis en place composé comme suit :**

Denis VALLANCE, Président (Vice-président de la CC du Pays de Colombey et du Sud Toulinois)

Pierre BOILEAU, 1er Vice-Président (Vice-président de la Métropole du Grand Nancy)

Odile BEGORRE-MAIRE, 2e Vice-présidente (Vice-présidente de la CC du Bassin de Pompey)

Philippe ARNOULD, 3e Vice-président (Président de la CC de Vezouze en Piémont)

Fabrice CHARTREUX, 4e Vice-président (Président de la CC Terres toulaises)

Chaynesse KHIROUNI, 5e Vice-présidente (Vice-présidente de la Métropole du Grand Nancy)

Claude THOMAS, 6e Vice-président (Président de la CC de Seille et Grand Couronné)

Bruno MINUTIELLO, 7e Vice-président (Président de la CC du Territoire de Lunéville à Baccarat)

Filipe PINHO, 8e Vice-président (Président de la CC Moselle et Madon)

Olivier MARTET, Président de la Commission " Aménagement du Territoire - SCoT " (Vice-président de la CC Meurthe Mortagne Moselle)

Michel BREUILLE, Président de la Commission " Mobilités " (Vice-président de la Métropole du Grand Nancy)

Jean-François HUSSON, Président de la Commission " Développement économique " (Conseiller métropolitain du Grand Nancy)

Bernard BERTELLE, Président de la Commission " Transitions énergétiques et alimentaires " (Vice-président de la CC du Bassin de Pont-à-Mousson)

### En décembre 2021

Mme Laurence WIESER est devenue vice-présidente, en remplacement de Mme Chaynesse KHIROUNI et M. Michel FICK est

devenu président de la commission développement économique en remplacement de M. HUSSON.

*L'instance exécutive élargie : la « coopérative des 13 »*

Depuis le début du mandat, il a été décidé de mettre en place un espace de travail permanent entre les 13 présidents d'intercommunalités et le Bureau syndical : cette instance est dénommée « coopérative des 13 ».

Durant les premiers mois du mandat entre octobre 2020 et mars 2021, la coopérative des 13 s'est réunie à 5 reprises pour travailler à la définition de la feuille de route du mandat.

Cette instance est également très impliquée dans le pilotage de la révision du SCoT. Elle est réunie à chaque étape importante de validation du projet de SCoT.

## Equipe technique / présentation des agents

Fin 2021, l'équipe technique est composée de

- Thibault VALOIS, directeur
- Virginie CONTAL, chargée de mission coopérations territoriales
- Benjamin LAMBERT, chef de projet urbanisme SCOT

- Cédric PARENT, chargé de mission Système d'information géographique et communication

- Christelle KENTZINGER, assistante de direction

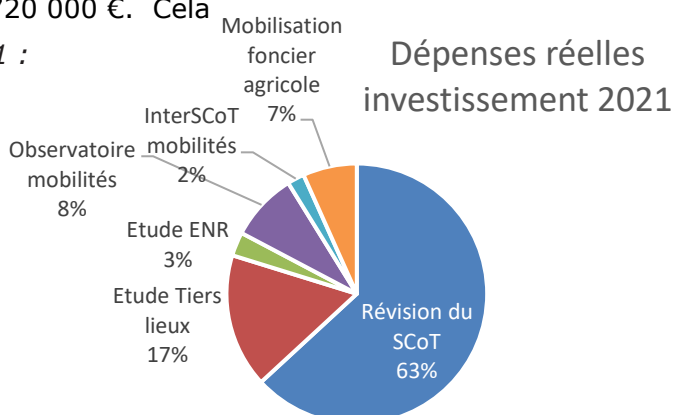
## Budget

Les ressources budgétaires du syndicat mixte correspondent aux cotisations versées par les 13 intercommunalités membres et aux subventions reçues pour la mise en œuvre de projets spécifiques.

Le produit annuel des cotisations des intercommunalités est de 720 000 €. Cela

*Le Compte administratif 2021 :*

correspond à une clé de répartition suivante tenant compte pour 1/3 du revenu moyen / habitant, pour 1/3 de la richesse du bloc communal (Potentiel financier agrégé PFIA) et pour 1/3 de la population de l'intercommunalité.









Syndicat Mixte Nancy Sud Lorraine  
9 rue Gustave SIMON - 54000 NANCY  
tel. 03.83.27.91.89  
[www.nancysudlorraine.fr](http://www.nancysudlorraine.fr)